

La CGT Finances Publiques a été alertée par ses sections d'une annonce de **diminution des crédits alloués au recrutement d'auxiliaires** et de contractuels occasionnels sur l'ensemble des directions déconcentrées de la DGFIP. En certains endroits, cela signifie que **plus aucun recrutement de vacataire n'interviendra pour cette année au delà du 1er septembre 2010** en dehors des contrats déjà signés. Il faut ainsi revenir sur les engagements verbaux d'embauche à l'automne auprès de postulants à un emploi de vacataire.

Ceci peut avoir des conséquences lourdes pour des étudiants qui, pensant avoir un contrat d'un mois ont pu laisser passer d'autres opportunités qui s'offraient à eux, et ce alors que **les personnels dans les services comptaient grandement sur ce type de renfort.**

Nous avons donc cherché à connaître les raisons qui motivent cette réduction de moyens. La direction prétend que ceci vise à garantir le nombre de recrutements statutaires à venir. En d'autres termes, maintenir ces crédits impacterait le nombre de nominations issues du concours de catégorie C.

Si la CGT entend que l'emploi public statutaire et pérenne soit privilégié, ces recrutements permettent aussi de délester les agents de charges matérielles ne nécessitant aucune technicité mais pourtant chronophages pour les services. **Cette décision apparaît donc d'autant plus injustifiée au regard de la gabegie qu'aura été la campagne de vaccination contre la grippe A**, pour laquelle la DGFIP, qui a été grande pourvoyeuse d'agents pour la tenue des centres de vaccination, refuse toujours de communiquer sur le coût total.

**Pour la CGT, il s'agit surtout d'un choix budgétaire qui intervient dans un contexte accru de réduction des dépenses publiques, et qui vient priver un peu plus les services des moyens adéquats à la bonne marche du service public.**

**Public:** [Infos / actions](#)

[Archives](#)

- [=A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)